

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 24 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Michel LAHAYE, 1^{er} adjoint au Maire de Bourth.

Date de convocation : 16 novembre 2023

Présents : M^{mes} Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Brigitte BLIN, Tiphaine LOCQUET, Alicia COSTARD, Annick BERNARD, Gwenaëlle COUPELIER, MM. Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Jean-Marie BERNARD et Julien DAVET.

ont donné pouvoir : M^{me} Géraldine DUMOUTIER à M. Michel LAHAYE, M. Aymeric ROUAULT de COLIGNY à M^{me} Alicia COSTARD.

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Brigitte BLIN

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Michel LAHAYE ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

87-2023 FINANCES – ÉTAT DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur Michel LAHAYE, adjoint en charge des finances, explique qu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité), de l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autorisation des poursuites) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Monsieur Michel LAHAYE expose au conseil municipal que le trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes et il est précisé que les créances sont éteintes suite au surendettement de plusieurs redevables et représente la somme de 13 274.44€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable, considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Considérant que la somme inscrite au budget primitif 2023 au chapitre 65 est suffisante en raison du montant inscrit au compte 6588 (143 744.87€), mais au compte 6541 (créances admises en non-valeur) le montant inscrit au budget prévoyait 2 500€, ainsi il serait pris 10 774.44€ au 143 744.87€. Par conséquent, pas de décision modificative à faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

88-2023-FINANCES – LOCATION SALLE DES FÊTES DU 17/09/2023 DÉGRADATIONS

Monsieur Michel LAHAYE expose aux membres du conseil municipal que lors de la remise des clés par le locataire pour l'utilisation du 17 septembre 2023, il a été constaté un trou dans la porte des toilettes, une tringle de rideau au niveau du bar a été arrachée ; Dégradations qui ont été réparées par les agents du service technique. L'état des assiettes et des couverts a justifié qu'ils soient relavés par notre agent en charge de la salle des fêtes.

Comme le stipule le contrat lors de dégradation un chèque de caution de 500€ est demandé et peut-être utilisé. Les travaux ont été estimés à 220€.

Monsieur Michel LAHAYE propose d'encaisser le chèque de caution et de rembourser un montant de 280€ aux contractants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de caution et de rembourser un montant de 280€.

FINANCES – REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE AU TITRE DU FILET DE SÉCURITÉ ET BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur Michel LAHAYE informe le conseil municipal que Madame Géraldine DUMOUTIER a reçu un courrier de M^{me} Kristina PLUCHET et de M. Hervé MAUREY, sénateurs de l'Eure, le 24 octobre dernier nous expliquant que le versement d'un acompte de l'état au titre du « filet de sécurité » créé pour aider les collectivités locales à faire face à la hausse significative des prix devait être remboursé conformément à l'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation mentionnée au I de l'article 14 de la loi N°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022.

Ce montant s'élève à 3 350.00€, l'écriture est déjà passée à la trésorerie au compte 6588, chapitre 65 où nous avons les crédits nécessaires. Par conséquent, aucune décision modificative est à prendre. Pour information, au compte 6588, il restera 129 620.43€.

Monsieur Michel LAHAYE explique que via l'association des Maires de France nous avons exprimé les difficultés rencontrées pour ce remboursement et nos interrogations sur la participation à ce nouveau dispositif pour 2023. Le conseil municipal souhaite que le dossier soit constitué pour l'exercice 2023.

89-2023 FINANCES CIMETIÈRE : AMÉNAGEMENT, TRAVAUX DE SÉCURISATION ET SUBVENTIONS

Monsieur Michel LAHAYE explique qu'en raison de la mise en application du « zéro phyto » dans le cimetière, nos 2 agents passent une semaine par mois à désherber, pour recommencer

dès lors que les conditions météorologiques favorisent la pousse des herbes. De plus, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est rendue difficile, voire impossible en raison des cailloux présents dans les allées. Des vols et des dégradations ont pu être constatés, c'est pourquoi, il est proposé de sécuriser le cimetière en procédant à sa fermeture la nuit.

Monsieur Michel LAHAYE propose le projet de financement suivant :

Projet	Aménagement des allées du Cimetière	47 400,00 €
	Imprévu 6%	2 844,00 €
	Sécurisation du Cimetière	12 481,89 €
	Imprévu 6%	748,91 €
	Aménagement du Cimetière	63 474,80 €
Financement	DETR	25 389,92 €
	DSIL	5 292,32 €
	AUTOFINANCEMENT	32 792,56 €
	MONTANT DU PROJET	63 474,80 €
		<i>Montants HT</i>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions de M. Julien DAVET et M^{me} Gwenaëlle COUPELIER du fait de leur non-participation au budget primitif 2023 :

- D'approuver le projet d'aménagement et de sécurisation du cimetière,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Madame le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

90-2023 DÉCHETTERIE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur Michel LAHAYE présente le règlement intérieur qui a été travaillé en réunion de commission administration générale du 08 novembre courant et qui vous a été adressé ce mardi pour lecture ou relecture.

Après avoir demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir formuler leurs observations et émettre leur avis sur ce projet, des modifications sont apportées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donc adopté à l'unanimité le règlement intérieur de la déchetterie de Bourth joint à la présente.

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel LAHAYE donne les informations suivantes :

- Compte-rendu de la réunion à la Sous-Préfecture de Bernay :
 - o 2 projets présentés : école (extension cantine et renouvellement/réaménagement cuisine) et la friche industrielle (pour information une réunion avec L'INSE27 – service urbanisme a eu lieu cette semaine : a été évoqué la pollution du site. Un envoi de cette étude va être faite aux membres du conseil municipal par M. Élie BANKHALTER. Le propriétaire est connu, ce dossier peut être porté par l'établissement public foncier de Normandie (EPF de Normandie) ou par un cabinet d'avocats. Il est privilégié le EPF de Normandie et une prise de contact est en cours pour recueillir des informations sur les possibles devenir de cette friche industrielle),

- Dossier pharmacie : Diffusion de l'annonce de la vente dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.
- Projet Village d'avenir – Agence de la Ruralité – possibilité de déposer un nouveau dossier entre mai et octobre 2024 pour le dossier école, il y a besoin pour définir le projet d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et/ou d'un maître d'œuvre (architecte). Un groupe projet est constitué : Gwenaëlle COUPELIER, Nadine HERVAULT, Brigitte BLIN, Alicia COSTARD, Tiphaine LOCQUET, Alain ROCHEFORT, Géraldine DUMOUTIER et Michel LAHAYE.
- Dossier du Cheval Blanc : besoin d'un intermédiaire,
- **Renseignement taxe d'aménagement** : le vote du taux de l'année N-1 doit avoir lieu avant le 01/07, le calcul pour 2023 est le suivant :
 $1\ 004\text{€}$ (forfait 2023) x le nombre de m² créés x le taux de la part communale de 2.5% (possibilité d'exonération) + $1\ 004\text{€}$ x le nombre de m² créés x le taux de la part départementale de 2.5% (possibilité d'exonération) + $1\ 004\text{€}$ x nombre de m² x 0.40% (Redevance archéologie).

La commune a perçu en 2020 : 3 510.02€, en 2021 : 13 583.89€, en 2022 : 25 583.56€ et en 2023 : 8 931.76€.
- Présentation de l'analyse financière rétrospective de Bourth par M. Thierry GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux chargé des collectivités rattachées à l'Interco Normandie Sud Eure et à la Communauté de Communes du Pays de Conches – DDFIP de l'Eure, le **08 décembre 2023 à 17h00** en Mairie de Bourth – salle du Conseil Municipal,
- Projet de procès-verbal diffusion pour prochain conseil municipal validé.

Ensuite et du fait des délégations, Monsieur Michel LAHAYE laisse la parole à ses collègues adjoints :

Nadine HERVAULT :

Réunion des partenaires économiques de Bourth, du 13 novembre 2023.

Une réunion agréable et constructive. Une nouvelle réunion est déjà prévue le 04 décembre 2023 à 19h.

Pour permettre à tous de se connaître, chacun des participants s'est présenté.

• **Les points d'inquiétude :**

La pharmacie :

Le prix de vente du fonds de commerce est trop élevé,

Si aucun repreneur, la pharmacie peut être fermée par l'ARS, le 10 juillet 2024.

Madame Le Maire a envoyé un courrier au Sénateur M. Hervé MAUREY pour reculer de 2 ans, cette date butoir.

L'Auberge du Cheval Blanc : Les murs sont à vendre, le tabac ne peut être cédé pour un autre local.

• **Les points abordés :**

Le site internet de Bourth est accessible pour tous. Une procédure sera remise le 04 décembre. Refaire le panneau du stade.

Voir pour implanter une aire pour camping-cars.

Réorganiser la fête des voisins.

Le prix pour les publicités dans le bulletin municipal est trop élevé.

- **Points d'accord :**

Participer à la quinzaine du lutin farceur

Au marché de Noël, une table sera mise à disposition des partenaires économiques de Bourth pour leur permettre de déposer leur carte professionnelle et se faire connaître.

Une réunion est programmée pour la création d'une association des artisans et commerçants.

Réunion de préparation du Noël 2023 le 06 novembre 2023

- **Marché de Noël :**

Une vingtaine d'exposants, de nombreuses animations pour petits et grands. Nous aurons une petite restauration sur place.

- **Décorations de Noël pour le centre-ville :**

Les sapins ne seront disponibles que vers le 8 décembre 2023. Le service technique va les disposer à divers emplacements demandés.

Nous allons faire des petits ensembles de sapins naturels ou réalisés en bois, avec des branches blanches et des animaux fabriqués par le service technique.

L'inventaire des sapins en bois est fait.

Le planning final est à déterminer...

Information : webinaire implantation panneaux sur friche industrielle à partir de 1 hectare.

Les réunions à venir

Patrimoine/Interco le 27 novembre 2023

Réunion des partenaires économiques, le 4 décembre à 19h à la mairie.

PCAET le 5 décembre 2023.

Alain ROCHEFORT :

- Le radar pédagogique a été déplacé par le service technique et il est implanté route de Verneuil,
- Souhaite qu'un message aux Bourthois soit fait sur le fait que le stade n'est pas une poubelle et que les signalements des incidents soient plus précis.

Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

Brigitte BLIN :

- Trouve que les décorations de Noël sont très jolies et qu'il y a une belle harmonie de couleurs,
- Souhaite des renseignements sur les problèmes rencontrés à l'église. M. Alain ROCHEFORT explique que les tuiles ont été remises en place suite à la tempête, que l'enduit tombé est partiel ; une sécurisation du site a été faite et un ravalement est peut-être à prévoir,
- Souhaite reparler du problème du parking de la Halle : emplacement, entretien, voir pour un aménagement. M. Alain ROCHEFORT informe qu'un nouvel éclairage a été programmé auprès du SIEGE.
- Signale la présence de boue sur le domaine public à Beaufour du fait d'activité agricole – stockage de type « boues d'Achères » ; une nuisance pour les habitants de Beaufour.

M. Alain ROCHEFORT explique que l'agriculteur doit procéder au nettoyage de la voirie. Pour ce type d'activité, la Préfecture consulte le conseil municipal qui émet un avis, la décision finale est du ressort des services de l'Etat.

Martine AVELINE :

- Informe qu'à une réunion de l'Interco Normandie Sud Eure, une nouvelle directrice de coordination a été présentée,
- Il a été évoqué une campagne pour le tri des déchets,
- Une communication est prévue pour le devenir des déchets ménagers en 2024,
- Un nouveau calendrier pour le ramassage des poubelles en 2024 sera à distribuer auprès des administrés par nos soins,
- La désignation d'un référent qui serait un interlocuteur unique afin de permettre une meilleure diffusion des informations, une meilleure communication entre les mairies et l'INSE27,
- 4 lignes sont en test pour du co-voiturage.
- Et un regroupement pour un forum des métiers (collégiens...) est prévu.

Tiphaine LOCQUET :

- Signale un problème d'humidité à la salle des fêtes ; le maintien du chauffage serait peut-être à envisager pour résoudre ce souci – un déclenchement intempestif de l'alarme a été constaté (arrêt au bout de 5 minutes) – ou, problème de ventilation, à voir,
- Conseil d'école : débat constructif entre enseignants et parents d'élèves, volonté d'être dans une dynamique positive ; l'état de la flotte informatique est problématique, à voir avec fournisseur URANUS ; PPMS : besoin d'une valise ; le coût des transports pour activités INSE27 demeure un frein majeur.

Jean-Marie BERNARD fait la demande d'un miroir à l'angle de la rue des 2 routes/route de Chéronvilliers,

Alicia COSTARD souhaite savoir s'il y a toujours une recherche de praticien pour la maison médicale. M. Michel LAHAYE répond que le dossier d'un ORL/Médecin généraliste est toujours en cours ainsi qu'une orientation sur du recrutement de futurs médecins roumains...

Gwenaëlle COUPELIER :

- Signale que les titres de recettes sont émis au nom de M. Michel LAHAYE, Maire de la Commune de Bourth,
- Informe qu'elle a participé à une réunion « Interco jeunesse sport » et qu'un compte-rendu a été adressé au secrétariat ; si les membres du conseil le souhaite il peut leur être adressé. A cette commission, le problème des transports du groupe scolaire de Bourth vers des activités INSE27 pourra être étudié ; Il a été aussi évoqué la possibilité de mise à disposition de personnel de l'INSE27 sur les temps périscolaires, la rencontre entre les résidents des EHPAD et les élèves ; l'acquisition de matériel (emprunt ou prêt) et un partenariat avec l'école des Roches.
- Souhaite avoir des renseignements sur les enfants des communes avoisinantes scolarisés à Bourth, ainsi que sur les coûts. Les délibérations du 13.01.2023 sur la participation scolaire seront adressées à Madame Gwenaëlle COUPELIER,

- Rejoint Tiphaine LOCQUET pour qu'une réflexion soit menée sur la communication des convocations, une meilleure gestion des courriels (objet).

Et, M^{me} Annick BERNARD, MM. Marc VILLENEUVE, Élie BANKHALTER et Julien DAVET déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas de public.

La séance est levée à 21h30.

LAHAYE Michel pour DUMOUTIER Géraldine		LAHAYE Michel	
HERVAULT Nadine		ROCHEFORT Alain	
BLIN Brigitte		VILLENEUVE Marc	
AVELINE Martine		BANKHALTER Élie	
LOCQUET Tiphaine		BERNARD Jean-Marie	
COSTARD Alicia		COSTARD Alicia pour ROUAULT DE COLIGNY Aymeric	
BERNARD Annick		COUPELIER Gwenaëlle	
DAVET Julien			